



Bail commercial/paiement des charges

Par **charlottes**, le **03/12/2008 à 14:23**

Bonjour,

J'aurais une question relative à un bail commercial. Le bail commercial en question contient un paragraphe dénommé "charges, impôts et taxes". Ce paragraphe indique notamment que "le preneur s'engage à rembourser les charges afférentes à tous les travaux exécutés par le bailleur".

Cette formulation signifie-t-elle que le preneur a l'obligation de payer le coût des gros travaux tel qu'un ravalement?

Je vous remercie d'avance pour votre aide,

Charlotte.